RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2022





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GESTION 2022 DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2023

TAB	<u>SLE DES MATIÈRES</u>	
1.	STRUCTURE DE L'ORGANISATION	1
2.	SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS	3
3.	LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	4
4.	LES RÉSULTATS FINANCIERS	6
5.	JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	10
6.	MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2022	11
7.	STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)	16
8.	INFORMATIONS	19
ANN	NEXES	21

1. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure

Société coopérative selon les nouveaux statuts approuvés en assemblée générale en date du 21 décembre 2022.

B. Associés

Parts sociales de catégorie A:

AISEAU-PRESLES	:	9.554 parts sociales
ANDERLUES		11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	14.511 parts sociales
CHARLEROI	:	112.153 parts sociales
CHATELET	:	20.039 parts sociales
COURCELLES	:	15.858 parts sociales
FARCIENNES	:	7.022 parts sociales
FLEURUS	:	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	:	10.835 parts sociales
GERPINNES	:	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	:	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	:	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B :

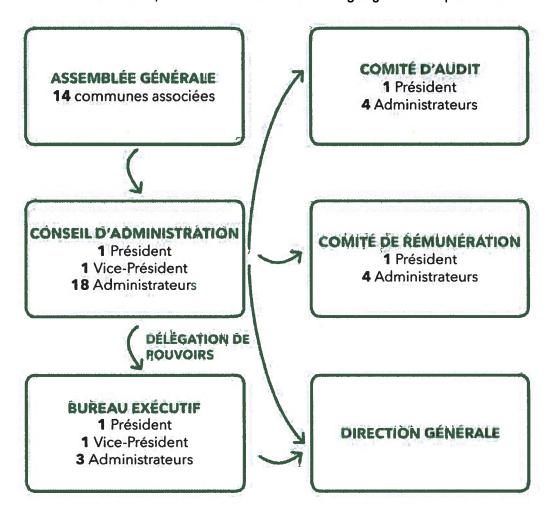
IGRETEC	:	1 part sociale
ISPPC	:	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	:	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	:	1 part sociale
CPAS de Charleroi	:	1 part sociale
CPAS de Châtelet	:	1 part sociale
CPAS de Courcelles	:	1 part sociale
CPAS de Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Brunau	:	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C :

CHARLEROI « Secteur 2 – Propreté » : 1 part sociale

C. Organes décisionnels ou consultatifs

Tibi est administrée par cinq organes de gestion, que sont l'Assemblée générale, l'Organe d'administration (=Conseil d'administration), le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit, comme le schématise l'organigramme repris ci-dessous :



D. Administrateurs (Liste au 31/12/2022)

Nom	Prénom	Début de mandat	Fin de mandat	Parti	Commune	BEx	CA	CRem	CAud
Président							•		
CASAERT	Léon	01-10-20		PS	Charleroi	(E) (S)	100 Tes		
Vice-Président								111	
FIEVET	François	26-01-22		MR	Fleurus	2015)			
Administrateurs									
BANGISA	Gaëtan	30-09-20		PS	Charleroi	THE REAL PROPERTY.	NEW!	I	
CHARLET	Eric	25-11-20		PS	Chapelle-lez-Herlaimont				103391
CHARLIER	Philippe	25-06-19		CDH	Aiseau-Presles	18 E 18	Tel To		
CHOEL	Manon	25-06-19		MR	Charleroi				
FELON	Maxime	25-06-19		PS	Charleroi		W. 180		1000
GRENIER	Dominique	25-06-19		PS	Aiseau-Presles				13330
LAURENT	Christine	25-06-19		CDH	Gerpinnes	-			
LIPPE	Laurent	25-06-19		PS	Pont-à-Celles		162133	0000	
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PS	Farciennes	N. F. ST	1231		
LORAND	Francis	25-06-19		PS	Fleurus			100	
MARIEVOET	Caroline	26-01-22		MR	Ham-sur-Heure-Nalinnes		337133		
MOSCARIELLO	Annibale	25-06-19		PS	Anderlues		July 191		
MOULIN	Mathieu	23-09-20		MR	Montigny-le-Tilleul		1200	1000	
PERIN	Mathieu	25-06-19		CDH	Les Bons Villers		14101		NT STA
TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		ECOLO	Fontaine-l'Evêque		37/38		
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		PS	Châtelet		101010		
VANESPEN	Patricia	19-10-22		ECOLO	Châtelet				
VAN ISACKER	Pierre-Olivier	25-06-19		MR	Courcelles				

BEx=Bureau exécutif / CA=Conseil d'administration = Organe d'administration / CRem=Comité de rémunération / CAud=Comité d'audit

2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Après deux années marquées par les conséquences de la pandémie de la COVID-19, l'année 2022 n'aura pas été non plus un long fleuve tranquille ; la guerre, l'inflation, le prix de l'énergie, la raréfaction des ressources, mais aussi l'urgence climatique ont marqué cette année de leurs empreintes. Pour y faire face, plus que jamais, la salubrité publique et la préservation de l'environnement sont au centre de l'attention, ce qui renforce encore l'importance de notre métier et de notre action.

Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap et a pu néanmoins atteindre les objectifs prévus dans son Plan Stratégique, revus dans le respect des contraintes budgétaires.

Parmi ceux-ci, la collecte généralisée des déchets organiques, grâce à la mise en place d'une collecte en sacs verts biodégradables pour les communes non conteneurisées, est certainement l'un des objectifs phares atteints en 2022. Cette collecte en sacs verts s'est déployée en janvier 2022 à Châtelet et à Fleurus, préparant ainsi l'extension dès janvier 2023 à Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi et Fontaine-l'Evêque. Grâce à ce déploiement, les déchets organiques collectés sont biométhanisés et donc valorisés en compost et en électricité renouvelable. L'année 2022 a également vu la collecte sélective de verre mixte en porte-à-porte remplacée par une collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore sur les Communes de Châtelet et de Fleurus.

L'amélioration de la situation sanitaire a aussi permis la reprise des visites de nos installations ; au-delà des recyparcs, les visites de VALTRIS et de l'UVE permettent en effet une mise en évidence de ces outils performants, aptes à sensibiliser durablement les citoyens à la gestion optimale des déchets, prévention comprise.

L'année 2022 a été ainsi la première année complète pendant laquelle le nouveau sac bleu a été collecté et trié en 14 fractions distinctes par VALTRIS en vue de leur recyclage. En outre, la réception définitive accordée en septembre 2022 a marqué officiellement la finalisation des travaux de modernisation de l'UVE.

Le Pôle environnemental de Tibi a quant à lui changé de visage au cours de l'année 2022 ; en effet, la troisième phase des travaux de voiries internes du site s'est finalisée par l'octroi de la réception provisoire en fin d'année.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2022. Nous avons continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement dangereux mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

3. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Déchets résiduels

En 2022, la quantité de déchets résiduels produite revient enfin en dessous de la quantité atteinte en 2019. Elle se fixe à 159 kg par an et par habitant, soit 13,4 kg en dessous du résultat de 2021. Cela correspond à une évolution de - 8 %.

L'impact de la crise sanitaire sur la production de déchets ménagers constaté en 2020 et 2021, lié à une présence accrue des ménages à leur domicile et à une évolution de leurs habitudes de consommation, s'est finalement effacé. La quantité de déchets résiduels produite en 2022 est même légèrement inférieure à celle de 2019, d'un peu moins de 3 kg par an et par habitant.

La diminution des déchets résiduels par rapport à 2021 est générale; elle est particulièrement marquée sur la Commune de Les Bons Villers, - 14 %, et sur les Communes de Courcelles, Gerpinnes et Ham-sur-Heure/Nalinnes avec - 12 %.

L'analyse montre également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent supérieures à la moyenne générale de la zone.

3.2. Déchets en provenance des recyparcs

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs a diminué de 15.261 tonnes ou - 15 % en 2022 par rapport à 2021 : elle se fixe à 84.530 tonnes, une quantité inédite depuis de nombreuses années, puisqu'une si faible quantité n'avait pas été récoltée dans les recyparcs depuis l'année 2007. Cette diminution est généralisée à l'ensemble des recyparcs. Elle est particulièrement marquée à Gerpinnes (- 27 %) et Pont-à-Celles (- 26 %) ; la diminution est plus limitée sur les trois recyparcs de Charleroi, ainsi que sur les recyparcs de Courcelles et de Les Bons Villers (entre - 10 et - 12 %).

La diminution provient principalement des déchets inertes, des déchets verts, des déchets encombrants et du bois. Elle est générale pour l'ensemble des fractions récoltées, à l'exception des plastiques durs, dont la collecte séparée s'est étendue à deux nouveaux recyparcs en 2022.

3.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et des déchets organiques pour les Communes ayant mis en place la collecte de cette dernière fraction.

En 2022, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 8.985 tonnes de verre (soit – 447 tonnes ou – 5 % par rapport à 2021). L'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de consommation, qui avait engendré une forte augmentation durant les années 2020 et 2021, s'est estompé.

Il convient de noter que, depuis avril 2019, une nouvelle collecte sélective de verre à l'aide de conteneurs enterrés a été déployée dans le quartier « District Créatif » de Charleroi.

L'année 2022 a également vu la collecte sélective de verre mixte en porte-à-porte remplacée par une collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore sur les Communes de Châtelet et de Fleurus.

Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte diminuent très fortement : elles atteignent 13.634 tonnes en 2022, soit une diminution de 1.425 tonnes ou de -9% par rapport à 2021.

La collecte du Nouveau Sac Bleu, qui avait démarré en expérience pilote à Aiseau-Presles et Farciennes dès janvier 2020, s'est étendue à l'ensemble des Communes associées de Tibi depuis juillet 2021.

Les quantités de PMC récoltées sont en augmentation de 1.027 tonnes par rapport à 2021 et atteignent 8.769 tonnes en 2022 (+ 13 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Les Bons Villers (+ 42 tonnes ou + 26 %), à Anderlues (+ 54 tonnes ou + 24 %) et à Ham-sur-Heure/Nalinnes (+ 57 tonnes ou + 23 %).

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de 9 communes associées de la zone Tibi. Deux communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs biodégradables en 2022 ; elles seront rejointes par trois autres communes dès 2023. Un tonnage global de 4.219 tonnes de déchets organiques a ainsi pu être collecté séparément en 2022 en vue d'une valorisation par biométhanisation.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les habitants bénéficiant de conteneurs à puce puisqu'on obtient une moyenne de 31 kg par an et par habitant concerné.

Concernant la collecte sélective des déchets organiques par sacs biodégradables, les résultats observés se sont fixés à 4 kg par an et par habitant lors de cette première année 2022, ce qui laisse une marge de progression par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones, qui atteignent de l'ordre de 10 kg par an et par habitant.

4. LES RÉSULTATS FINANCIERS

4.1. Secteur 1

4.1.1. Résultat 2022

Les chiffres 2022, après annulation des transactions inter-secteurs et <u>avant transfert de</u> <u>frais généraux</u> vers le secteur 2, se répartissent comme suit :

	COMPTE D'EXPLOITATION SECTEUR 1	2021	2022
	TOTAL DES DEPENSES	66.835.539,08 €	74.921.641,74 €
60-61	Achats et Biens et services divers	25.065.277,02 €	27.270.552,07 €
62	Personnel	29.789.781,80 €	35.086.044,91 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	8.399.376,22 €	9.358.079,91 €
64	Autres charges d'exploitation	1.764.815,44 €	1.853.105,92 €
65	Charges financières	1.184.514,62 €	1.074.809,89 €
66	Charges exceptionnelles	593.833,03€	216.900,36 €
67	Impôts	37.940,95€	62.148,68 €
	TOTAL DES RECETTES	25.882.580,21 €	32.667.105,09 €
70	Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.079.929,23€	20.299.619,79 €
74	Autres produits d'exploitation	7.307.843,07 €	10.915.402,09 €
75	Produits financiers	1,317,704,87 €	1.340.471,34 €
76	Produits exceptionnels	177.103,04 €	111.611,87 €
77	Impôts	0,00€	0,00€
	COÛT DE L'EXERCICE	-40.952.958,87 €	-42.254.536,65 €
88	Rétrocessions et produits affectés	9.838.341,19€	10.800.195,93 €
	COÛT NET	-31.114.617,68 €	-31.454.340,72€

Le coût net du budget 2022 du secteur 1 s'élevait à 31.724.778,46 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net s'élevant à 31.454.340,93 €, soit un **boni de 270.437,74** € par rapport au budget initial.

4.1.2. Charges et produits exceptionnels

Pour cet exercice, le montant des charges exceptionnelles se chiffre à 216.900,36 € et correspondent à la perte de subsides sur la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Energétique.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 111.611,87 €. Ils proviennent principalement de la révision du taux de TVA récupérable de 2021.

4.1.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A dans la perte à raison de 42.254.536,65 € conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des Communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 31.454.520,36 €.

L'affectation de ce résultat pour les Communes du secteur 1 sera réalisée suivant la clé de répartition des charges approuvée par l'Organe d'administration en date du 30 août 2010.

4.2. Secteur 2 (Propreté et salubrité publique)

4.2.1. Résultat 2022

Les chiffres 2022, <u>avant transfert de frais généraux</u> depuis le secteur 1, se répartissent comme suit :

COMPTE D'EXPLOITATION SECTEUR 2	2021	2022
TOTAL DES DEPENSES	9.336.010,35 €	10.721.863,63 €
60-61 Achats et Biens et services divers	1.978.391,33 €	1.846.427,57 €
62 Personnel	6.349.219,24 €	8.138.562,67 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	977.818,26 €	699.127,55 €
64 Autres charges d'exploitation	1.855,67 €	549,18 €
65 Charges financières	28.725,85 €	37.196,66 €
66 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
67 Impôts	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	701.454,59 €	1.934.262,43 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.972,94 €	14.131,76 €
74 Autres produits d'exploitation	682.981,65 €	1.920.130,67 €
75 Produits financiers	0,00 €	0,00 €
76 Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €
77 Impôts	0,00€	0,00 €
COÛT DE L'EXERCICE	-8.634.555,76 €	-8.787.601,20 €

Le coût net du budget 2022 du secteur 2 s'élevait à 9.489.624,50 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net s'élevant à 8.787.601,20 €, soit un **boni de 702.023,30** € par rapport au budget initial.

4.2.2. Charges et produits exceptionnels

Néant.

4.2.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie C dans la perte à raison de 8.787.601,20 € conformément aux dispositions statutaires.

L'affectation de ce résultat pour les Communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges du secteur 2.

4.3. Résultat des secteurs 1 et 2 consolidés

Les chiffres 2022, <u>après consolidation et suite aux diverses écritures matérialisant le transfert des frais généraux</u> (496.977,95 €) du secteur 1 vers le secteur 2, sont conformes au BnB et se répartissent comme suit :

	COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE	2021	2022
	TOTAL DES DEPENSES	76.666.405,32 €	85.550.400,14 €
60-61	Achats et Biens et services divers	27.538.524,24 €	29.023.874,41 €
62	Personnel	36.139.001,04 €	43.224.607,58 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	9.377.194,48 €	10.057.207,46 €
64	Autres charges d'exploitation	1.766.671,11 €	1.853.655,10 €
65	Charges financières	1.213.240,47 €	1.112.006,55 €
66	Charges exceptionnelles	593.833,03 €	216.900,36 €
67	Impôts	37.940,95 €	62.148,68 €
	TOTAL DES RECETTES	27.078.890,69 €	34.508.262,29 €
70	Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.097.902,17 €	19.723.668,37 €
74	Autres produits d'exploitation	8.485.680,61 €	13.332.510,71 €
75	Produits financiers	1.317.704,87 €	1.340.471,34 €
76	Produits exceptionnels	177.603,04 €	111.611,87 €
77	Impôts	0,00 €	0,00€
	COÛT DE L'EXERCICE	-49.587.514,63 €	-51.042.137,85 €
	Rétrocessions et produits affectés	9.838.341,19€	10.800.195,93€
	COÛT NET	-39.749.173,44 €	-40.241.941,92 €

Le coût net du budget 2022 des secteurs 1 et 2 consolidés s'élevait à 41.214.402,98 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net consolidé de 40.241.941,92 € soit un **boni** de **972.461,06** € par rapport au budget initial.

4.4. Risques et incertitudes

L'Organe d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Cependant, tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

4.5. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

4.6. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La crise géopolitique actuelle, certaines décisions politiques (ex: taxation), l'augmentation des frais énergétiques ainsi que l'inflation ayant un impact sur les frais de personnel, bien qu'ayant été prises en compte lors de la réalisation du Plan Stratégique 2023-2025, pourraient avoir un impact sur nos activités. Il est néanmoins impossible à ce stade d'en évaluer exactement l'importance.

4.7. Activité recherche et développement

Néant.

4.8. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité reprises à l'article 3:6 paragraphe 1 alinéa 6 du Code des sociétés et des associations, permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

4.9. Acquisition d'actions propres

Néant.

4.10. Succursales

Néant.

4.11. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

4.12. Litiges gérés par l'Organe d'administration et/ou le Bureau exécutif au cours de l'exercice

Néant.

5. <u>JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT</u>

L'Organe d'administration de Tibi constitue en son sein un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de maximum cinq membres de l'Organe d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif.

Le Comité d'audit désigne son Président parmi ses membres.

Au moins un membre du Comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le délégué à la gestion journalière (Directeur Général) y siège avec voix consultative.

Sans préjudice des autres missions qui peuvent lui être confiées par la réglementation, le Comité d'audit aide l'Organe d'administration et le Bureau exécutif de Tibi à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de Tibi et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux associés de Tibi et au marché. Le Comité formule tous avis et recommandations à l'Organe d'administration et au Bureau exécutif dans ces domaines.

En particulier, le Comité est chargé des missions suivantes :

- la communication à l'Organe d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'audit a joué dans ce processus;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport à l'Organe d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

En sa réunion du 25 juin 2019, l'Organe d'administration de Tibi, convaincu que les personnes ci-après, peuvent exercer leur mission en toute indépendance, et sur base de leur expérience acquise en matière de gestion et de bonne gouvernance, a décidé, à l'unanimité, de désigner comme membres du Comité d'audit, Manon Choël, Maxime Felon, Dominique Grenier, Céline Meersman et Mathieu Perin. En sa réunion du 25 novembre 2020, L'Organe d'administration de Tibi, toujours animé de la même conviction, a coopté Eric Charlet en remplacement de Céline Meersman.

Le Comité d'audit s'est réuni le 25/04/2023 avec les réviseurs.

11

MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2022

9

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2021-023	Marché public de services ayant pour objet la mise en place d'une assurance de Groupe (retraite / décès / rente invalidité)	indéterminée	indéterminé à l'attribution vu la spécificité du marché	PCAN	31-03-22	01-01-23	Indéterminée	A 2	AG INSURANCE
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matiène plastique de différentes capecités inferieures ou égales a 1,100 i et destines à collecter des déchets - LOT 2 : Fourniture de conteneurs de 40 litres avec 2 roues	84	256.816 €	8	02.06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la Invasion de confensures en mattère plastique de differentes capacidés inferieures ou égales a 1.1001 et destinés à collecter des décheis - LOT 4 : Fourniture de conteneurs de 120, 140 et 240 litres avec 2 rouse	48	683.752 €	O.	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet le livaison de contenuez en matière plastique de differentes capacides inferieures ou égales a 1.100 l et destinés à collecter des décheits - LOT 5 : Fourniture de conteneurs de 660 et 1.100 litres avec 4 roues	48	372.022 €	8	02-08-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matiène plastique de différentes capacités inferieures ou égales a 1,100 i et destinés à collecter des déchets - LOT 3 : Fourniture de conteneurs de 80 litres avec 2 roues	48	85.160 €	8	02-08-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	TOTAL WASTE SYSTEMS BELGIUM SRL
2022-001	Marché public de fournitures (acompagnée de services cornexes) eyent pour objet la conception, l'impression et la livraison des calendriers des collectes ainsi que la conception et la production d'une carte de vœux « vidéo » pour 2023, 2024, 2025 et 2026	48	466.408 €	8	20-04-22	11-05-23	10-05-26	10-11-25	ACTSTAR SPRL
2022-002	Marché public de services ayant pour objet l'analyse ponctuelle des émissions atmosphériques de IUNE et la certification des appareils de mesures en « continu » – LOT 1 - la réalisation de campagnes ponctuelles de mesure des rejets atmosphériques	48	39.305 €	8	23-06-22	01-08-22	31-07-26	30-01-26	1.SGS BELGIUM SA 2.VINCOTTE SA
2022-002	Marche public de services ayant pour objet l'anelyse portutuele des émissions atmosphériques de l'UNE et la certification des appareils de mesures en « continu » - LOT 2 - la certification des appareils de mesures « en cortiru » des émissions atmosphériques.	84	81.625 €	8	23-06-22	01-08-22	31-07-26	30-01-26	1.SGS BELGIUM SA 2.VINCOTTE SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mols	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2022-015	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la désignation d'un acquéreur charge du recyclage de décheits de métaux provenant des activités de Tibi et autres . Lot 2 : Métaux issus du défenrailage des métorières	48	150.000 €	PDV	02-06-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	COMET SAMBRE SA
2022-015	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la designation d'un acquéreur charge du recyclage de decheis de métaux provenent des activides de Tibi et autres - LCT 1. Métaux autres que œux issus du déferrallagie des métanfers.	48	1.436.620 €	PDV	02-08-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	DERICHEBOURG BELGIUM SA
2022-016	Marché public de services ayant pour objet le transport par camion des conteneurs des recyparcs de Tibi vers des filières appropriées	24	100.000 €	ddSNd	31-03-22	01-04-22	31-03-24	31-10-23	1. JUBILE 2. VANHEEDE
2022-017	Procédure de mise en concurrence ayant pour object! It a désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre crack provenant de collectes sélectives de Tabi	12	131.000 €	PDV	10-05-22	01-07-22	30-06-23	30-12-22	MINERALE SA
2022-023	Marché public de fournitures ayant pour pobje l'acquision, Timpression (troderie ou impression) et la Invaison de divers types de Vélements textiles pour les agents du Service Communication et Prévention de Tibi dans le carde de leur missions de sensabilisation et d'information à la prévention des décheix.	\$	5.229 €	Æ	15-06-22	15-06-22	14-06-26	14-12-25	COGEAF GROUP
2022-024	Marché public de services ayant pour objet le recyclage et le traitement des déchets de plastiques agricoles non dangereux – collecte 2022	ທ	9.250 €	MH	08-06-22	01-01-22	31-12-22	30-06-22	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONE SA
2022-025	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de véhicules 100% électriques pour Tbi	48	177.447 €	PNDAPP	23-06-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	REMAULT SUD SA
2022-026	Marché public de services ayant pour objet le transport de déchets par chargement de 90 m² minimum - LOT 1: transport de déchets par chargement de 90 m² minimum sur des trajets défriss	48	1.361.496 €	8	10-11-22	01-01-23	31-12-26	30-06-28	1. VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONE SA 2. EURO-SERVICES SA

CDA 2021-010

CDA 2021-007

Référence

CDA 2021-008

CDA 2021-008

CDA 2022-001

CDA 2022-002

CDA 2022-003

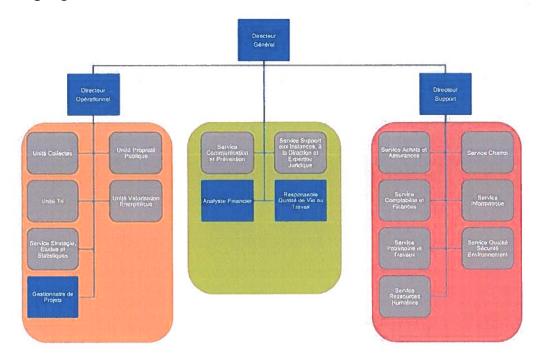
CDA 2022-004

CDA 2022-006

7. STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)

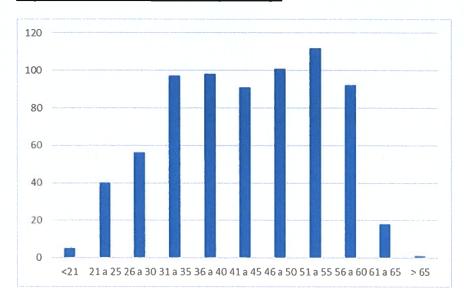
Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

7.1. Organigramme



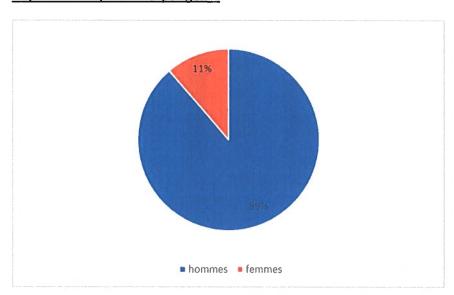
7.2. Catégorisation du personnel

Répartition du personnel par catégorie d'âge



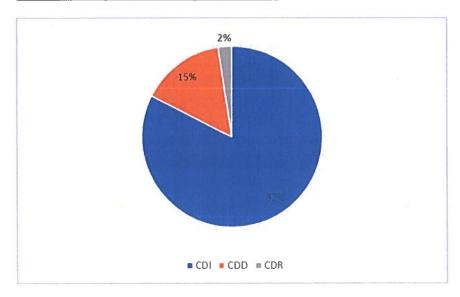
Le nombre d'agents d'âge supérieur ou égal à 56 ans est stable dans le temps (12%). Nous continuons bien entendu à nous assurer d'une gestion des fins de carrière adéquate.

Répartition du personnel par genre



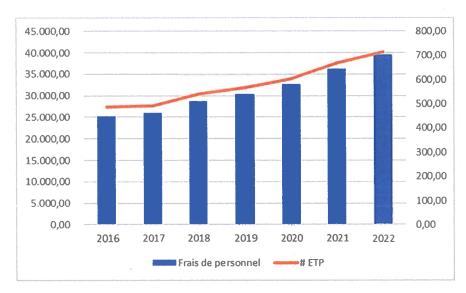
Notre personnel est majoritairement masculin en raison de la prépondérance historique des hommes dans les métiers de terrain, souvent physiques. Cependant, la mise en place de conditions favorisant la féminisation de nos métiers commence à porter ses fruits avec un accroissement des candidatures féminines tant pour les métiers de terrain (fonction de balayeur de rue ou encore de préposé recyparcs) que pour les fonctions plus administratives.

Répartition du personnel par type de contrat



Le pourcentage de contrats à durée indéterminée reste quant à lui stable, montrant la volonté de l'Intercommunale de pérenniser l'emploi.

7.3. Evolution du volume de l'emploi et des frais de personnel



L'augmentation, en 2022, tant du nombre moyen d'équivalents temps plein que des frais de personnel, s'explique d'une part, par l'augmentation du personnel mis à disposition de Valtris afin d'augmenter sa capacité de traitement des 14 fractions du nouveau sac bleu et d'autre part, par les 5 indexations automatiques des salaires qui ont eu lieu en 2022.

8. **INFORMATIONS**

Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée de déchets Société Coopérative à Responsabilité Limitée TVA BE 0 201 543 234 - RPM CHARLEROI L'Unité de Valorisation Energétique est certifiée 14001 et EMAS.

Rapport annuel:

Notre rapport annuel est publié sur www.tibi.be au format PDF.

Tibi Rue du Déversoir 1 6010 Charleroi (Couillet) Tél.: 0800/94 234 http://www.tibi.be

Léon CASAERT,

Président de l'Organe d'administration

ANNEXES



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (L1523-17) EXERCICE 2022





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport d'évaluation du Comité de rémunération en application de l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'organe d'administration et annexé au rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Conformément au prescrit de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, « le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion.

Il fixe les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction et transmet copie de ses délibérations en ces matières au Conseil d'administration.

Il établit annuellement un rapport écrit comprenant les informations complètes sur :

- les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'administration, est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Le président du Conseil d'administration transmet copie de ce rapport au Gouvernement wallon, lequel communique annuellement les informations reçues au Parlement wallon. »

Ce rapport a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de rémunération.

A cette fin, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 24 avril 2023.

2. MODALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATS

Selon l'annexe 1 du CDLD, la rémunération brute annuelle attachée à un mandat dérivé est déterminée à partir de trois critères :

- 1. La population des communes ou des CPAS associés,
- 2. Le chiffre d'affaires de l'institution,
- 3. Le personnel occupé.



Pour chaque critère, l'institution obtient un score de 0,25 à 1 selon les référentiels suivants :

Population (en nombre d'habitants)	Score
0 à 75.000	0,25
Plus de 75.000 à 250.000	0,50
Plus de 250.000 à 450.000	0,75
Plus de 450.000	1

Les chiffres de la population considérés sont ceux arrêtés par le Gouvernement wallon conformément à l'article L1121-3, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La population desservie comprend celle des communes associées.

Chiffre d'affaires	Score
0 à 2.750.000€	0,25
Plus de 2.750.000€ à 15.500.000€	0,50
Plus de 15.500.000€ à 55.000.000€	0,75
Plus de 55.000.000€	1

Le chiffre d'affaires considéré est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 76A) approuvés par l'Assemblée Générale.

Personnel occupé (en ETP)	Score
Moins de 10	0,25
De 10 à 40	0,50
Plus de 40 à 250	0,75
Plus de 250	1

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel.

L'addition de ces trois scores donne un score total pour l'institution allant de 0,75 à 3. C'est ce score total qui permet de déterminer le plafond attaché à l'institution :

	Score total	Plafond barémique (indice 01/01/1990)
1	0,75	5.713,47€
2	1 à 1,25	8.570,21€
3	1,50 à 1,75	11.426,94€
4	2 à 2,25	14.283,67€
5	2,50 à 2,75	17.140,41€
6	3	19.997,14€

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée générale sur proposition du nouveau Comité de rémunération. La délibération de l'Assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

Conformément à l'article L5311-1 § 14 du CDLD, les montants maximaux sont liés aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1^{er} mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public.

Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990.



Pour Tibi, le score au 01/01/2023, se présente comme suit :

Critère	Valeur	Score
Population 1:	424.358	0,75
Chiffres d'affaires 2022 :	33.054.931	0,75
Personnel occupé en 2022:	714	1
Total		2,5

Tibi obtenant, à ces critères, un score de 2,5, c'est le plafond barémique 5 qui s'applique à savoir :

- 17.140,41€ pour le Président à l'indice du 1er janvier 1990 (ou 34.279,11€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).
- 75% de 17.140,41€ soit 12.855,31€ pour le Vice-Président à l'indice du 1er janvier 1990 (ou 25.709,33€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).

L'Assemblée générale, en sa séance du 29 juin 2022 et sur recommandation du Comité de rémunération du 2 mai 2022, a décidé de maintenir les rémunérations des Président et Vice-Président ainsi que les jetons de présence des autres administrateurs aux mêmes montants que ceux approuvés par l'Assemblée générale du 30 juin 2021, à savoir:

Président:

rémunération annuelle brute de 25.200 €

Vice-Président :

rémunération annuelle brute de 18.600 €

Président du Comité d'audit :

jeton de 200 €

Autres administrateurs:

jeton de 150 €

Conformément à l'article L5311-1 § 10 du CDLD, les rémunérations sont proportionnelles à la présence :

- La rémunération du Président et du Vice-Président est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles sont tenues de participer les fonctions précitées.
- Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.
- Le Président et le Vice-Président qui n'ont pas participé à l'entièreté de la réunion sont considérés en défaut de participation. Une absence totale ou partielle à une réunion d'un organe de gestion, en raison d'une maladie, d'un congé de maternité ou d'un cas de force majeure n'est pas considérée comme un défaut de participation, pour autant que cet état de fait puisse être dûment justifié.
- La rémunération est versée mensuellement, à terme échu.
- La rémunération annuelle brute est versée aux Président et Vice-Président à concurrence de 1/12ème chaque fin de mois.
- En fin d'année, un décompte des présences est effectué et la situation des Président et Vice-Président est régularisée, éventuellement par prélèvement(s) sur les mensualités suivantes.

¹ (Base : statistiques actualisées au 1er janvier 2023 publiées sur le site du Service Public Fédéral Intérieur/ Statbel (https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/)



En ce qui concerne les jetons de présence :

Conformément à l'article L5311-1 § 2 du CDLD :

- Un administrateur ne peut pas percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence ni d'avantage en nature.
- Il perçoit un seul jeton de présence pour chaque séance de l'organe de gestion à laquelle il assiste.
- Le montant du jeton de présence ne peut pas être supérieur à 125 euros à l'indice du 1er janvier 1990 (soit 249,99€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).
- Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté au sein de la même personne morale ou association de fait.
- A l'exception des réunions du Comité d'audit, aucun jeton de présence, rémunération et avantage en nature n'est perçu pour la participation à des réunions d'organes qui ne sont pas des organes restreints de gestion au sens de l'article L1523-18 §2.

Application à Tibi

Le Comité de rémunération a constaté qu'en 2022, conformément à la réglementation et aux décisions de l'Assemblée générale du 29 juin 2022 :

- Le Président a perçu un rémunération annuelle brute de 25.200 €.
- Le Vice-Président sortant a perçu une rémunération annuelle brute de 650 € et le Vice-Président entrant une rémunération annuelle brute de 17.275,07 €, le total de ces deux rémunérations s'élevant à 17.925,07 €.
- Le Président du Comité d'audit a perçu, par participation complète aux séances du Comité d'audit, un jeton de présence de 200 €.
- Les membres de l'Organe d'administration, du Bureau exécutif et du Comité d'audit ont perçu, par participation complète aux séances de leurs instances, un jeton de présence de 150 €.
- Aucune rémunération n'a été octroyée pour la participation aux séances du Comité de rémunération.
- Le Comité de rémunération fait également le constat qu'aucune règle d'indexation automatique n'est prévue, ni pour les rémunérations des Président et Vice-Président ni pour les jetons de présence.

3. POLITIQUE GLOBALE DE LA RÉMUNÉRATION

Depuis 2007, l'Intercommunale suit la RGB pour la rémunération de base.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur progresse tous les ans (annales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Des règles d'évolution entre échelles existent et sont reprises dans le statut.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Chèques-repas

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques-repas dont la valeur faciale du chèque-repas est de 7 € par jour. L'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques-repas octroyés est égal au nombre de jours de travail.



Assurances groupe à contribution définie

Les prestations « vie » et « décès » sont financées par :

• Une prime personnelle égale à :

o Pour les ouvriers : 0% S

o Pour les employés: 1% S1 et 3% S2 o Pour les cadres: 1% S1 et 3% S2

Une prime patronale égale à :
 Pour les ouvriers : 2,5% S

o Pour les employés: 4% S

o Pour les cadres : 6% S1 et 10% S2

Assurance hospitalisation

Le personnel de Tibi est couvert par une assurance qui intervient en cas d'hospitalisation et qui couvre la partie de la facture d'hospitalisation à charge du patient pour les frais ayant fait l'objet d'une intervention de la mutuelle. La prime relative au travailleur est prise en charge par Tibi. Le travailleur a la possibilité d'affilier les membres de sa famille, à ses frais, moyennant le paiement d'une prime dont le montant varie en fonction de l'âge de la personne à affilier. Le personnel de Tibi a également la possibilité de souscrire une assurance ambulatoire à titre personnel mais à un tarif préférentiel.

Mise à disposition de GSM

Les employés dont la fonction le requiert se voient mis un smartphone à disposition et sont, dès lors, soumis à un avantage de toute nature.

Primes

Diverses primes (insalubrité, pénibilité, garde, qualité, etc.) sont allouées en respect des règlement de travail et statut pécuniaire.

Frais de transport domicile-lieu de travail

L'Intercommunale intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé. L'indemnité est basée sur le nombre de kilomètres (aller et retour) et est calculée selon un pourcentage de l'abonnement mensuel du train.

Indemnité pour frais de parcours réalisé avec le véhicule privé pour raisons de service

Si les travailleurs devant réaliser un déplacement en voiture pour raisons de service sont dans l'impossibilité d'utiliser un véhicule de la flotte, ils peuvent utiliser leur véhicule privé et prétendre à une indemnité forfaitaire pour les frais exposés.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, cette indemnité kilométrique est indexée trimestriellement. A titre indicatif, l'indemnité applicable au 31/12/2022 était de 0,4201 € par kilomètre.

Mise à disposition d'un véhicule de société

Les postes rattachés à un barème à partir de A3 disposent d'un véhicule de société (leasing) en respect d'une car policy, précisant loyers et modèles, validée par le Bureau exécutif. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.



4. <u>INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONS DE DIRECTION</u>

Les fonctions de direction comprennent le directeur général, le directeur opérationnel et le directeur support.

Fonction	Rémunération annuelle brute 2022	Détail de la rémunération annuelle brute	
Directeur général	163.613,07 €	* Rémunération brute annuelle	
Directeur opérationnel	100.038,66 €	* Titre repas * Assurance groupe * Assurance hospitalisation	
Directeur support	102.303,66 €		

Le directeur général est titulaire de la gestion journalière déléguée par l'Organe d'administration, ayant notamment trait aux engagements financiers inférieurs à 30.000 €, à la préparation et au suivi des réunions des organes de gestion. De manière générale, il est garant du bon fonctionnement des services, dirige le personnel et s'assure de la bonne préparation et de la réalisation des dossiers. Il encadre les directeurs et les responsables d'unité et chefs de service, et est le lien entre l'opérationnel et le politique en collaboration avec le Bureau exécutif. Il a en outre une mission de représentation au sein d'organes extérieurs.

Le niveau de rémunération du directeur général correspond au grade A8 de la RGB et est conforme au montant annuel maximum brut de rémunération liée à la fonction dirigeante locale telle que définie à l'annexe 4 du Décret du 29 mars 2018 (plafond de 245.000,00 € brut à l'indice 121,66 des prix à la consommation base 2004 de décembre 2012 indexé ² soit 285.293,32 € brut au 01/01/2022).

Les rémunérations octroyées aux fonctions de direction couvrent toutes les prestations pendant et en dehors de l'horaire de travail en ce compris les heures supplémentaires, et leur participation à toutes les réunions des organes de l'Intercommunale, quels qu'en soient le moment et la durée, et les représentations externes de l'Intercommunale (soirée, week-end, etc.).

Tous les mandats exercés par les membres du personnel de direction le sont à titre gratuit.

4

² Le plafond de rémunération de 245 000,00 euros est indexé le 1° janvier de chaque année par application de la formule suivante : le plafond de rémunération est égal à 245 000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation décembre 2012, base 2004)

5. CONCLUSION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION CONCERNANT LA PERTINENCE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunération des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

Il est à noter que le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait, quant à lui, partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération.
- Proposer que les rémunérations du Président et Vice-Président et jetons soient fixés au 1^{er} janvier de chaque année à 75% des plafonds indexés conformément à l'article L5311-1 du CDLD.
- Soumettre le présent rapport à l'approbation du prochain Organe d'administration de Tibi et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 al. 2 et L1523-16 al. 4 du CDLD.

Francis LORAND,

Président du Comité de Rémunération



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION (L6421-1) EXERCICE 2022





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport de rémunération de l'organe d'administration en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'assemblée générale et annexé au rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose, en son article L6421-1, au principal organe de gestion de l'Intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

- les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau exécutif ou du Comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau exécutif au sein de l'Intercommunale:
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
- la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'Intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

2. INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE DE REUNIONS D'INSTANCES

Instances	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Organe d'administration	10
Bureau exécutif	17
Comité de rémunération	1
Comité d'audit	2
Comité de secteur	néant



INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION (AU 31/12/2022)

က်

Fonction Nom Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL FELON GRENIER	Prénom	Date de			:		san alsın			à
Fonction Nom Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	Prénom Léon	Date de	_		Détail de la	Listincation de	mandats	-	;	<u> </u>
Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL FELON GRENIER	Prenom Léon	446.44	Date de fin	Rémunération	rémunération	Date de fin Rémunération rémunération	dérivés liés à	#		participation
Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL CHOÊL FELON GRENIER	Léon	deput de	de mandat	de mandat annuelle brute	et des	si autre qu'un	la fonction et	réunions	2	anx
Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL CHOÊL FELON GRENIER	Léon	Handar			avantages	jeton	rémunération		(2)	réunions
Président CASAERT Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL FELON GRENIER	Léon						éventuelle			
Vice-Président DOLIMONT Vice-Président FIEVET Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOÊL FELON GRENIER		01-10-20		25.200,000 €	Indemnité ann	25.200,00 € Indemnité anr Décision AG (1)	néant	27	27	100%
Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	Adrien	25-06-19	14-01-22	650,00 €	Indemnité ann	650,00 € Indemnité and Décision AG (1)	néant	1	1	100%
Membres Bex BANGISA CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	François	26-01-22		17.275,07 €	Indemnité ann	17.275,07 € Indemnité anr Décision AG (1)	néant	24	24	100%
CHARLIER LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	Gaëtan	01-10-20		3.450,00 €	3.450,00 € Jetons de présence	sence	néant	27	25	%86
LO RUSSO Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	Philippe	01-07-18		3.750,00 €	3.750,00 € Jetons de présence	sence	néant	27	27	100%
Membres CoAud CHARLET CHOËL FELON GRENIER	Antonella	24-02-21		3.600,000 €	3.600,00 € Jetons de présence	sence	néant	27	26	%96
CHOËL FELON GRENIER	Eric	26-11-20		1.500,000 €	1.500,00 € Jetons de présence	sence	néant	12	11	95%
FELON	Manon	03-12-18		1.350,00 €	1.350,00 € Jetons de présence	sence	néant	12	6	75%
GRENIER	Maxime	25-06-19		1.500,00 €	500,00 € Jetons de présence	sence	néant	12	11	%26
	Dominique	01-07-18		1.300,00 €	1.300,00 € Jetons de présence	sence	néant	12	6	75%
PERIN	Mathieu	25-06-19		1.050,00 €	1.050,00 € Jetons de présence	sence	néant	12	8	%29
Membres CoRem LAURENT	Christine	25-06-19		1.200,000 €	1.200,00 € Jetons de présence	ence	néant	11	6	82%
TIPPE	Laurent	01-03-17		300,00€	900,00 € Jetons de présence	sence	néant	11	8	73%
LORAND	Francis	01-03-17		300,00€	900,00 € Jetons de présence	sence	néant	11	7	64%
MONTIN	Mathieu	23-09-20		300,00€	300,00 € Jetons de présence	sence	néant	11	2	18%
TOUSSAINT	- Marie-France	25-06-19		900,00€	900,00 € Jetons de présence	sence	néant	11	7	64%
Administrateurs DEBROUX	Benjamin	25-06-19	19-10-22	450,00 €	450,00 € Jetons de présence	sence	néant	7	3	43%
FIEVET	François	01-01-21	26-01-22	150,00 €	150,00 € Jetons de présence	sence	néant	1	1	100%
MARIEVOET	Caroline	26-01-22		1.050,00 €	.050,00 € Jetons de présence	sence	néant	10	6	%06
MOSCARIEL	MOSCARIELLO Annibale	01-03-17		750,00 €	750,00 € Jetons de présence	ence	néant	10	9	%09
TIMMERMANS Emilie	NS Emilie	25-06-19		1.350,00 €	.350,00 € Jetons de présence	ence	néant	10	10	100%
VAN ISACKER	R Pierre-Olivier	25-06-19		750,00 €	750,00 € Jetons de présence	ence	néant	10	9	%09
VANESPEN	Patricia	19-10-22		450,00 €	450,00 € Jetons de présence	ence	néant	က	3	100%
Total général				69.775,07 €						

stratégiques (dont plan stratégique, rapport annuel, nouveaux métiers, autres dossiers spécifiques). Dans la rémunération fixe entrent également en ligne de compte les nombreuses réunions syndicales (concertation/négociation) ainsi que les signatures de courriers et actes engageant l'Intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps mais également à la préparation et le suivi. A cela s'ajoute le temps de préparation et de suivi des réunions et de la réflexion (dont recherche et contacts éventuels) sur les dossiers (1) Outre les contacts rapprochés avec la Direction générale de l'Intercommunale et le lien avec les administrateurs, les fonctions de Président et Vice-Président engendrent de nombreuses autres implications que la participation aux réunions des organes de gestion, qu'elles aient trait aux réunions stratégiques thématiques, à la presse, au protocolaire, groupes de travail nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie la rémunération dans le respect de l'article L5311-1 du CDLD.

En ce qui concerne les Président et Vice-Président, les absences justifiées sont comptabilisées comme présence et n'affectent par conséquent pas la rémunération (cf. article L5311-1 §2 du CDLD, il n'est accordé qu'un seul jeton par jour quel que soit le nombre de réunions auxquelles l'administrateur à assisté durant ce jour. <u>8</u>



INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

4

Fonction	Nom et Prénom	Ancienneté	Rémunération annuelle	:	a rémunérati	Détail de la rémunération et des avantages (2)	tages (2)	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle (4)
				Salaire	Titre repas (3)	Assurance hospitalisati on	Assurance groupe	
Directeur général	TELLER Philippe (5)	22	163.613,07 €	163.613,07 € 151.457,49 € 1.241,10 €	1.241,10 €	247,20 €	247,20 € 10.667,28 €	Administrateur de Valtris, LRVS, Recymex et Copidec (aucun mandat rémunéré)
Directeur opérationnel	Directeur opérationnel SOUVEREYNS Grégo	14	100.038,66 €	93.202,36 € 1.288,38 €	1.288,38 €	148,32 €	5.399,60 €	5.399,60 € Solid Waste Association et Belgian Waste to Energy (aucun mandat rémunéré)
Directeur support	BRISON Emmanuel	15	102.303,66 €	94.714,92 € 1.122,90 €	1.122,90 €	503,52 €		5.962,32 € mandat rémunéré)
Tot	Total rémunérations		365.955,39 €					

(1) Rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous les avantages évaluables en argent.
(2) Différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 du CDLD)
(3) Part patronale (5,91 €)
(4) Aucun mandat n'est rémunéré
(5) Titulaire de la fonction dirigeante locale

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

• Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe?

Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ?
 Qui
 Nen

Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ?

 Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe? 10.667,28 €



RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION (L6421-1)

ANNEXES AU RAPPORT L6421-1 S.

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Organe d'administration

	% barticipation		80%	100%	%06	100%	80%	43%		100%	10 100%	%02	%06	%02	%06	%09	%06	%09	20%	%02	100%	%09	%09	100%
:	# participations		æ	5	6	10	œ	3	0	10	5	7	6	7	6	9	6	9	2	7	10	9	9	3
	# réunions		10	10	10	10	10	7	0	10	5	10	10	9	10	10	10	10	10	9	10	10	10	က
	21-12-22		PΤ	PΤ	PT	ΡT	PT	n.a.	n.a.	PΤ	ΡŢ	PΤ	PT	ш	PΤ	PT	ΡT	PT	ш	ΡΤ	PΤ	Е	Е	Ъ
ٰے ٰ	23-11-22		3	PΤ	PΤ	ÞΤ	PT	n.a.	n.a.	ΡT	PT	ΡT	ΡT	PT	РΤ	PT	ΡŢ	PT	Ш	PT	PΤ	PT	PT	ΡŢ
tratio	19-10-22		ЬР	PΤ	PT	PΤ	PT	n.a.	n.a.	ΡŢ	ΡT	РР	PT	ш	Е	PT	ΡΤ	ш	РР	Ш	PΤ	ΡT	ш	ΡŢ
minis	21-09-22		PT	ΡΤ	ш	ΡT	F	ш	n.a.	PΤ	PT	PΤ	ΡT	PT	РТ	Е	ΡT	PT	ш	ΡΤ	РΤ	ΡŢ	ΡŢ	n.a
Organe d'administration	(*) SS0S-90-6S	Public	PT	PT	PT	PT	ш	ш	n.a.	ΡŢ	PT	PT	PT	PT	PT	ш	PT	PT	Е	Ы	РТ	Е	PT	n.a
Organ	29-0e-2022 (°)	Normal	PT	PT	PT	PT	ш	ш	n.a.	PT	PT	PT	PT	ΡΤ	PT	Ш	PT	PT	Ε	PT	PT	Е	ΡT	n.a.
	11-05-22		PT	5	ΡΤ	ΡT	F _d	PΤ	n.a.	ΡŢ	ΡΤ	ΡT	PT	ш	PT	PT	PT	PT	Ш	Ш	ÞΤ	PT	ш	n.a.
	23-03-22		PT	ΡΤ	PΤ	PΤ	PT	Е	n.a.	PΤ	ΡΤ	РТ	ЬР	ΡŢ	PT	PT	ЬР	٧	Е	٧	PΤ	٧	۷	ë.
	23-02-22		PΤ	PT	ΡΤ	PΤ	PΤ	PΤ	n.a.	PΤ	PT	٧	PΤ	PT	PΤ	PΤ	Ы	۷	PΤ	PT	PT	РТ	Ы	n.a
	S6-01-2022 (*)	Visio	ЬL	ΡT	PT	ÞΤ	ΡT	Ld	n.a.	ΡT	ÞΤ	Е	ÞΤ	PT	ΡŢ	٧	ΡT	Α	PT	PΤ	PΤ	PΤ	ΡT	n.a.
	Fin de mandat							19-10-22	14-01-22															
tances	Début de mandat		01-10-20	01-10-20	26-11-20	01-07-18	03-12-18	25-06-19	25-06-19 14-01-22	25-06-19	26-01-22	01-07-18	25-06-19	01-03-17	24-02-21	01-03-17	26-01-22	01-03-17	23-09-20	25-06-19	25-06-19	25-06-19	25-06-19	19-10-22
Présence 2022 instances	Prénom		Gaëtan	Léon	Eric	Philippe	Manon	Benjamin	Adrien	Maxime	François	Dominique	Christine	Laurent	Antonella	Francis	Caroline	Annibale	Mathieu	Mathieu	Emilie	Marie-France	Pierre-Olivier	Patricia
Pré	Nom		BANGISA	CASAERT	CHARLET	CHARLIER	CHOËL	DEBROUX	DOLIMONT	FELON	FIEVET	GRENIER	LAURENT	LIPPE	LO RUSSO	LORAND	MARIEVOET	MOSCARIELLO	MOULIN	PERIN	TIMMERMANS	TOUSSAINT	쏪	VANESPEN

: Présent une partie de la réunion=>pas de rémunération/jeton : Absence justifiée=>rémunération pour Président et Vice-Président

réunion=>rémunération/jeton

: Présent toute la

Ы Б A : Absent=>pas de rémunération/jeton E : Excusé=>pas de rémunération/jeton n.a. : pas membre de l'instance à cette date



Bureau exécutif

	% participation		100%	%00	%00	%001	%001	100%
	# participations		17 1	1	17	17 1	15 /	17 1
	# réunions		17	1	17	17	15	17
	22-12-22		PT	n.a.	PT	PT	PT	PT
	28-11-22		ΡT	n.a.	PT	ΡT	PT	ΡΤ
	10-11-22		РТ	n.a.	PT	PT	PT	PT
	18-10-22	Visio	PT	n.a.	Ld	ΡŢ	ΡT	PT
	ZS-60-5Z		PT	n.a.	LΙ	ΡΤ	ΡΤ	ΡΤ
	ZZ-60-60		PT	n.a.	ΡT	P	PT	ΡΤ
xécutif	18-08-22		PT	n.a.	PT	PT	Ы	P
Bureau exécutif	22-70-02		PT	n.a.	Б	P	PT	ΡΤ
Bu	23-90-52		P	n.a.	F	P	Ы	ΡΤ
	22-90-20		Ь	n.a	Ы	Ь	Ы	ΡΤ
	10-02-22		PT	n.a.	P	F	P	ΡΤ
	20-04-22		P	n.a.	ᆸ	PT	F	ΡΤ
	31-03-22		P	n.a.	П	P	F	PT
	10-03-22		ᆸ	n.a.	占	Ы	ᇤ	PT
	17-02-22	Visio	ᆸ	n.a.	F.	Б	Б	PT
	S6-01-2022 (*)	Visio Visio	ᆸ	n.a	ᆸ	Б	n.a.	PT
	13-01-22	Visio	Ы	Б	ᆸ	ᆸ	n.a.	ΡΤ
	Date de fin de mandat			14-01-22				
instances	Date de Date de début fin de mandat mandat		01-10-20	25-06-19 14-01-22	01-10-20	01-07-18	26-01-22	24-02-21
Présence 2022 instances	Prénom		Léon	Adrien	Gaëtan	Philippe	François	
Pré	E ON		CASAERT	DOLIMONT Adrien	BANGISA	CHARLIER Philippe	FIEVET	LO RUSSO Antonella

(*) Plusieurs réunions le même jour=>un seul jeton pour la journée pour les administrateurs concemés.

Comité de rémunération

	% participation	%0	100%	100%	%0	100%
اءا	noitegioithen 30		10	10	Ŏ	10
CRem	# participations	0	1	7	0	1
	# réunions	-	1	-	_	4
L	05-06-22	ш	ÞΤ	PT	ш	ΡT
	Date de fin de mandat					
stances	Date de début de mandat	25-06-19	01-03-17	01-03-17	23-09-20	25-06-19
Présence 2022 instances	Prénom	Christine	Laurent	Francis	Mathieu	OUSSAINT Marie-France 25-06-19
Pré	Nom	LAURENT	LIPPE	LORAND	MOULIN	TOUSSAINT

Comité d'audit

	% participation	100%	%09	20%	100%	20%
pg	# barticipations	7	1	-	2	1
CAud	# réunions	7	2	7	7	2
	13-12-22	PT	E	Ε	ΡT	PΤ
	26-04-22	ΡT	ΡT	LΙ	ΡT	Е
Se	Date de fin de mandat					
22 instance	Date de début de mandat	26-11-20	03-12-18	25-06-19	01-07-18	25-06-19
Présence 2022 instances	Prénom	Eric	Manon	Maxime	Dominique 01-07-18	Mathieu
Р	RoN	CHARLET Eric	CHOËL	FELON	GRENIER	PERIN



Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés aux Président et Vice-Président

		Montants versés	
Mois	Président	Vice-Pré	sident
	CASAERT Léon	DOLIMONT Adrien	FIEVET François
janv-22	2.100,00€	650,00€	400,00€
févr-22	2.100,00 €		1.550,00€
mars-22	2.100,00 €		1.550,00€
avr-22	2.100,00€	=	1.550,00€
mai-22	2.100,00 €		1.550,00€
juin-22	2.100,00 €		1.550,00€
juil-22	2.100,00 €		1.550,00€
août-22	2.100,00€		1.550,00€
sept-22	2.100,00€		1.550,00 €
oct-22	2.100,00€		1.550,00€
nov-22	2.100,00€		1.550,00€
déc-22	2.100,00€		1.525,07 €
	25.200,00€	650,00€	17.425,07€
Présence	100.0%	100.0%	100.0%

Conformément à l'article L6411-1 §6 du Code de la Démocratie Locale et de la

Décentralisation, le registre institutionnel a été mis à jour de manière continue.

Léon CASAERT,

Président de l'Organe d'administration

RAPPORT DE PARTICIPATIONS EXERCICE 2022





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport spécifique sur les prises de participation au capital de société en application des articles L1512-5 et L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'organe d'administration et annexé au rapport de gestion

1. **INTRODUCTION**

Le présent document reprend toutes les structures auxquelles participe Tibi. Il répond notamment au prescrit de l'article L1512-5 du CDLD qui stipule qu'« un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an ».

Le modèle de rapport spécifique tel qu'arrêté par le gouvernement est repris au point 5. Synthèse.

2. SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

2.1. BASE LÉGALE

Art. L5111-1 10°du CDLD

Société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :

- a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique ;
- b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
- c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital; ou désignent plus de cinquante pourcents des membres du principal organe de gestion. Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138. Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

2.2. VALTRIS SCRL

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège: Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

<u>Objet</u>: L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, InBW et Tibi.

<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social. Les autres actionnaires sont :

InBW: 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

• BEP Environnement : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2022 :

En 2022, le centre de tri a permis de traiter un total de 46.566 tonnes de PMC du Nouveau Sac Bleu soit une augmentation de 45,0 % par rapport à 2021. Ce gisement provient de Tibi pour 18,8 %, de BEP Environnement pour 30,7 %, d'InBW pour 19,6 % et d'entreprises pour 1,1 %. D'autres apports ont contribué à l'augmentation de la quantité de PMC triés, à savoir 19,1 % provenant de la province du Luxembourg (IDELUX Environnement), 10,3 % de la province du Limbourg (Limburg.net) et 0,3 % provenant de poubelles publiques.

Le taux moyen de résidu de Valtris (InBW, Tibi, BEP) est de 15,70 %.

2022 fut une année de consolidation. En effet, après une année 2021 marquée par l'extension du centre de tri, 2022 a constitué la première année complète pendant laquelle le tri du Nouveau Sac Bleu a été effectué en 14 fractions, en 3 pauses, 5 jours par semaine. C'est ainsi que le tri du PMC de près d'un ménage wallon sur deux, a été réalisé au sein du centre de tri Valtris au travers des gisements apportés principalement par les Intercommunales BEP Environnement, InBW, Tibi et IDELUX Environnement.

L'année 2022 a également vu la concrétisation d'un accord scellé avec Fost Plus visant à pérenniser la pause de nuit pendant une période de 10 années. Le centre de tri continuera donc de fonctionner en 3 pauses, du lundi au vendredi, et consolidera une centaine d'emplois.

Le résultat comptable 2022 présente un bénéfice de 58.516,44 €.

A

2.3. RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Création: le 26 décembre 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Siège: Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- Toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets;
- La réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés;
- La vente d'objets de réemploi et d'éco consommation ;
- La préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- Travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun;
- Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés;
- Sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect.

<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 42 parts sociales pour une valorisation comptable de 4.000 €, soit encore 33,33 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- Le CPAS de Charleroi : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social
- IGRETEC: 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2022 :

Pour son dixième exercice, l'entreprise a collecté 2.271 tonnes de biens/objets encombrants sur 12 Communes représentant pas loin de 390.000 habitants. Ces chiffres exprimés en nombre d'enlèvements représentent 11.877 interventions réalisées au domicile des ménages. Au niveau du traitement/tri, près de 8% du tonnage collecté a été dirigé vers une filière de réemploi, plus de 73% vers une filière de recyclage et moins de 19% vers une filière de valorisation énergétique.

Le résultat comptable 2022 présente une perte de 1.008,26 €.



3. SOCIETES DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION

3.1. BASE LÉGALE

Article L1512-5 du CDLD (Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales).

Les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par le Conseil d'administration; un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'Intercommunale, la prise de participation est décidée par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

3.2. COPIDEC SCRL

Création: le 17 octobre 2013

Forme juridique : Société coopérative

Siège: Route de la Lache, 4 à 5150 Floriffoux

N° d'entreprise : BE 0541.505.963

<u>Objet</u>: La COPIDEC est la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets. Elle exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 50 parts pour une valorisation comptable de 5.000 €, soit 14,28 % du capital social.

Les autres actionnaires sont le BEP Environnement, Hygea, Idelux Environnement, InBW, Intradel et Ipalle détenant chacune 50 parts sociales soit également 14,28 % du capital social.

Ces 7 sociétés détiennent 100 % du capital.

Situation à fin 2022 :

La Copidec a orienté son action au bénéfice de ses associés vers les thématiques et dossiers suivants :

- Elaboration et adoption du Plan Stratégique 2023-2025
- Suivi des législations et réglementations en projet analyses et avis sur :
 - o Le projet de décret relatif aux déchets
 - o Le projet d'accord de coopération interrégional REP-SUP
 - Les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon relatifs au « coût-vérité » et à la hiérarchie de gestion des déchets
 - La consultation de l'ISSeP concernant la révision des conditions sectorielles d'exploitation des CET
- · Maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers :



- Poursuite de l'interpellation de la Région et dialogue régulier avec celle-ci au sujet de la croissance des coûts externes de gestion : coûts de certaines filières de recyclage, taxation, amiante, mobilité verte, etc.
- Interpellation des ministres Tellier et Morréale sur la réforme APE et son articulation avec l'AGW du 11 mai 1995
- o Interpellation, conjointe avec BW2E, de la Région sur le risque de pénurie en ammoniaque pour les UVE et la révision des directives EU ETS
- Interpellation du niveau de pouvoir fédéral concernant la taxation des surprofits de vente de l'électricité produite par les UVE
- · Accord public-privé
 - Relance de la dynamique de concertation entre Copidec, Denuo et UVCW suite à la signature de l'accord fixant les principes pour les limites des compétences respectives des secteurs public et privé dans la gestion des déchets
- Obligations de reprise :
 - Déchets d'emballages : poursuite des négociations avec Fost Plus et l'IVCIE pour l'intervention dans le coût de gestion des DSM, pour le financement de la conteneurisation des collectes de papiers/cartons et la mise en place de sites de bulles à verre enterrées
 - o Déchets d'équipements électriques et électroniques : finalisation avec Recupel des nouveaux contrats de collaboration pour les recyparcs et les CTR
 - o Préparation des négociations avec Fost Plus et l'IVCIE en vue du renouvellement de l'agrément de Fost Plus + dialogue avec Fost Plus
 - o Collecte sélective des matelas usagés :
 - finalisation de la convention Intercommunales/Valumat pour le financement de l'utilisation des recyparcs
 - passation et attribution du marché de collecte et de traitement des matelas dans les recyparcs publics
- Suivi des marchés de collecte et de traitement des DSM, des huiles et graisses de friture et des huiles moteurs pour toute la Wallonie
- · Suivi d'études commanditées par le SPW :
 - o Evaluation des collectes sélectives existantes et de nouvelles collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés
 - Modèle des coûts des recyparcs à prendre en charge par les obligataires de reprise,
 - o Collectes « out of home » et « on the go »
 - o REP meubles
 - o REP textiles
 - o Etude feuille de route Zéro Déchet
- Subside dans le cadre de l'Appel à projet déchets-ressources pour un projet de « Tri des peintures collectées en recyparcs en vue de la réutilisation et du recyclage des peintures à l'eau ».
- · Animation des Commissions thématiques de la Copidec
- · Communication et prévention :
 - o Participation au salon Municipalia
 - o Campagne de sensibilisation des produits phytopharmaceutiques sur les recyparcs
 - o Assises des déchets sur le thème des coûts de gestion des déchets ménagers
 - o Lancement d'un marché pour deux campagnes sécurité
 - o Mise à jour des brochures Zéro Déchet
 - Collectes thématiques vélos et jouets dans les recyparcs
 - o Organisation de 4 formations pour les animateurs Zéro Déchet
 - o Publications Facebook et Magdé
 - o Organisation de la tournée Repair Café Mobile
 - o Dossier petits subsides 2021



o Plan de communication et prévention pour 2023

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale, le bénéfice de l'exercice avant impôt s'élève à 5.100 €. L'impôt sur le résultat reprend l'impôt calculé à l'ISOC pour 2.131 €. Le bénéfice de l'exercice à affecter est de 2.969 €.

3.3. RECYMEX SA

Création: le 13 décembre 1995

Forme juridique : Société anonyme

Siège: Rue des Roseaux, 62 à 7331 Baudour

N° d'entreprise : BE 0456.821.795

Objet: L'entreprise est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 4.310 parts pour une valorisation comptable de 121.838,32 € soit 10,78 % du capital.

Situation à fin 2022 :

L'Organe d'administration de Recymex n'a, à ce jour, pas arrêté les comptes 2022. Sur base des informations présentes dans les comptes annuels déposés, le résultat comptable 2021 présentait un bénéfice de 123.172 €.

3.4. **IMIO**

Création: 28 novembre 2011

Forme juridique : Société coopérative

Siège: Rue Leon Morel, 1 à 5032 Gembloux (Isnes)

N° d'entreprise : BE 0841.470.248

<u>Objet</u>: iMio fournit aux pouvoirs locaux des produits et services informatiques permettant d'améliorer leur gestion interne, leur gouvernance ou les relations avec les citoyens.

<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 3,71 € soit encore 0,006 % du capital social.

3.5. IGRETEC

Création : le 6 juin 1946

Forme juridique : Société coopérative

Siège: Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0201.741.786

Objet: Igretec est active dans différents pôles d'activités de la Région de Charleroi (développement économique, gestion des ouvrages d'épuration, missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets de type urbanistique, missions spécifiques dans le domaine énergétique, etc.).



<u>Capital</u>: Au 31/12/2022, Tibi détient 552 parts pour une valorisation comptable de 3.482,90 € soit encore 0,0026 % du capital social.

4. EVOLUTION DES PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

Néant

5. SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Participations (comptes 28 imm	obilisations final	ncières) en euros
Nom	Sousci	ription	% du capital
entreprise	Nombre d'actions/parts	Montant	au 31/12/2022
VALTRIS	5.560	556.000,00€	99,64
LRVS	42	4.000,00€	33,33
COPIDEC	50	5.000,00€	14,28
RECYMEX	4.310	121.838,32 €	10,78
IMIO	1	3,71 €	
IGRETEC	552	3.422,40 €	
TOTAL		690.264,43 €	

Leon CASAERT,

Président de l'Organe d'administration

COMPTES ANNUELS DÉPOSÉS À LA BNB EXERCICE 2022





0201543234 2022 EUR 22.18.19 m82-f XXXXXXXXXXX xx/xx/xxxx 53 C-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Denomination :	nination :
----------------	------------

TIBI

Forme juridique :

Société coopérative de droit public

Adresse: Rue du Déversoir

N°: 1

Boîte:

Code postal: 6010

Commune:

Couillet

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet: Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0201.543.234

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-12-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

28-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.8, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 7, C-app 8, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DOLIMONT Adrien

Rue Docteur F. Dufour 13

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2022-01-26

Vice-président du Conseil d'Administration

MOSCARIELLO Annibale

Chaussée de Charleroi 27

6150 Anderlues

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LO RUSSO Antonella

Rue Quartier du Moulin 5

6240 Farciennes

BELGIOUE

Début de mandat : 2021-01-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DEBROUX Benjamin

Rue Basile 14

6040 Jumet (Charleroi)

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2022-10-19

Administrateur

MARIEVOET Caroline

rue Ferrée 62

6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-26

Fin de mandat : 2023-05-17

Administrateur

LAURENT Christine

Rue Principale 8 6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336

6250 Aiseau-Presles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

TIMMERMANS Emilie

Rue du Coq 13

6142 Leernes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CHARLET Eric

Rue Ferrer 70

7160 Chapelle-lez-Herlaimont

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Page 2 of 53

0201543234

C-app 2.1

LORAND Francis

Route du Vieux Campinaire 19

6220 Fleurus **BELGIQUE**

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FIEVET François

Chaussée de Charleroi 43

6220 Fleurus BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-26 Début de mandat : 2020-12-16 Fin de mandat : 2025-06-30 Fin de mandat : 2022-01-26 Vice-président du Conseil d'Administration

Administrateur

BANGISA Gaetan

Avenue Forestière 21 6001 Marcinelle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LIPPE Laurent

Rue de la Briqueterie 19

6238 Luttre **BELGIQUE**

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CASAERT Léon

Rue de l'Escasse 8 6041 Gosselies **BELGIQUE**

Début de mandat : 2020-10-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

CHOËL Manon

Rue Try du Scouf 43 6032 Mont-sur-Marchienne

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

TOUSSAINT Marie-France

Rue des Charbonnages 64

6200 Châtelet **BELGIQUE**

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MOULIN Mathieu

Rue des Fauvettes 61 6110 Montigny-le-Tilleul

BELGIOUE

Début de mandat : 2020-09-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

PERIN Mathieu

Rue E. Solvay 102 6211 Mellet

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FELON Maxime

Rue Pierre Bauwens 42

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VANESPEN Patricia

avenue Paul Pastur 205

6200 Châtelet

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-19

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Page 3 of 53

CHARLIER Philippe

Rue Joseph Bancu 37 6250 Aiseau-Presles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VAN ISACKER Pierre-Olivier

Rue de la Maladrée 9 6181 Gouy-lez-Piéton

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Joiris, Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés (B00194)

0450426032 Rue de la Biche, 18

7000 Mons BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-29

Fin de mandat : 2025-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Pruneau Alexis (A2234) Commissaire Rue de la Biche, 18 7000 Mons

BELGIQUE

Rousseaux Bernard (A01650)

Commissaire Rue de la Biche, 18 7000 Mons BELGIQUE

& Comments of the state of the

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>104.942.510,3</u>	110.235.040,88
Immobilisations incorporelles	6.2	21	24.855,34	92.969,82
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	104.197.126,88	109.423.117,98
Terrains et constructions		22	24.186.077,43	21.939.839,72
Installations, machines et outillage		23	70.509.569,09	75.789.811,98
Mobilier et matériel roulant		24	9.330.516,88	11.069.570,9
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		125.000
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	170.963,48	498.895,38
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	720.528,08	718.953,08
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000	560.000
Participations		280	560.000	560.000
Créances	,	281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	121.838,32	121.838,32
Participations		282	121.838,32	121.838,32
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	38.689,76	37.114,76
Actions et parts		284	8.426,11	8.426,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	30.263,65	28.688,65

N°	0201543234
1.4	0201070207

C-app 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>38.415.713,46</u>	<u>32.944.175,44</u>
Créances à plus d'un an		29	3.226.021,86	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	3.226.021,86	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.944.819,91	2.189.443,39
Stocks		30/36	1.944.819,91	2.189.443,39
Approvisionnements		30/31	1.852.807,5	2.138.749,4
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	92.012,41	50.693,99
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	21.641.283,2	23.659.277,04
Créances commerciales		40	8.762.846,1	6.895.868,93
Autres créances		41	12.878.437,1	16.763.408,11
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	8.722.449,94	4.900.206,93
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	8.722.449,94	4.900.206,93
Valeurs disponibles		54/58	2.356.842,72	2.048.409,28
Comptes de régularisation	6.6	490/1	524.295,83	146.838,8
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	143.358.223,76	143.179.216,32

& M

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>15.256.553,44</u>	<u>16.496.348,88</u>
Apport	6.7.1	10/11	6.532.663,9	6.532.663,9
Disponible		110		
Indisponible		111	6.532.663,9	6.532.663,9
Plus-values de réévaluation		12	2.432.070,49	2.432.070,49
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserves indisponibles		130/1	214.189,03	214.189,03
Réserves statutairement indisponibles		1311	214.189,03	214.189,03
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	,	
Subsides en capital		15	4.525.406,3	5.765.201,74
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	12.324.971,38	11.656.013,27
Provisions pour risques et charges		160/5	12.324.971,38	11.656.013,27
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	3.248.748	3.325.502,59
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	9.076.223,38	8.330.510,68
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>115.776.698,94</u>	<u>115.026.854,17</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	77.291.010,72	85.898.785,56
Dettes financières		170/4	77.291.010,72	85.898.785,56
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	77.291.010,72	85.898.785,56
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	31.793.167,06	22.807.789,59
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.675.868,04	8.767.069,99
Dettes financières		43	7.431.991,43	
Etablissements de crédit		430/8	7.431.991,43	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.860.818,82	7.486.384,84
Fournisseurs		440/4	4.860.818,82	7.486.384,84
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.258.036,65	4.007.324,51
Impôts		450/3	1.403.456,22	443.024,37
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.854.580,43	3.564.300,14
Autres dettes		47/48	3.566.452,12	2.547.010,25
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.692.521,16	6.320.279,02
TOTAL DU PASSIF		10/49	143.358.223,76	143.179.216,32

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	33.167.790,95	25.761.185,82
Chiffre d'affaires		6.10	70	19.723.668,37	17.097.902,17
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	13.332.510,71	8.485.680,61
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	111.611,87	177.603,04
Coût des ventes et des prestations			60/66A	84.376.244,91	75.415.223,9
Approvisionnements et marchandises			60	1.648.810,8	736.723,3
Achats			600/8	1.451.308,66	1.660.599,78
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	197.502,14	-923.876,48
Services et biens divers			61	27.375.063,61	26.801.800,94
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	43.224.607,58	36.139.001,04
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	9.153.212,3	8.589.019,41
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	235.037,05	13.059,25
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	668.958,11	775.115,82
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	1.853.655,1	1.766.671,11
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	216.900,36	593.833,03
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-51.208.453,96	-49.654.038,08

* I

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits financiers récurrents			75	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits des immobilisations financières			750		
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.11	752/9	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	1.112.006,55	1.213.240,47
Charges financières récurrentes		6.11	65	1.112.006,55	1.213.240,47
Charges des dettes			650	1.084.734,05	1.182.905,39
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	27.272,5	30.335,08
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-50.979.989,17	-49.549.573,68
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	62.148,68	37.940,95
Impôts			670/3	62.148,68	37.940,95
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-51.042.137,85	-49.587.514,63

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport	N	691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794	51.042.137,85	49.587.514,63
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694	¥	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES		;		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	XXXXXXXXXXX	741.267,94
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022		
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	741.267,94	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	XXXXXXXXXX	648.298,12
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	68.114,48	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	716.412,6	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	<u>24.855,34</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXXX	34.516.958,45
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	883.394,46	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	2.742.245,3	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	38.142.598,21	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXXX	2.393.489,34
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241	- 1	
Plus-values au terme de l'exercice		8251	2.393.489,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	14.970.608,07
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	1.379.402,05	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	16.350.010,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	<u>24.186.077,43</u>	

C-app 6.3.2

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	XXXXXXXXXXX	143.096.037,7
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	425.297,88	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	185.803,09	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	143.707.138,67	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		i		
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	XXXXXXXXXXX	67.306.225,72
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	5.891.343,86	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	73.197.569,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	<u>70.509.569,09</u>	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	XXXXXXXXXXX	31.593.184,29
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	292.198,25	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	31.885.382,54	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	XXXXXXXXXX	20.523.613,39
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	2.031.252,27	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	22.554.865,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	9.330.516,88	

C-app 6.3.5

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	XXXXXXXXXX	200.000
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175	125.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	75.000	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255	L	<u> </u>
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	XXXXXXXXXX	75.000
Mutations de l'exercice				
Actés		8275		
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	75.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	XXXXXXXXXX	498.895,38
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	2.817.119,74	
Cessions et désaffectations		8176	217.003,25	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-2.928.048,39	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	170.963,48	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	İ	8306	:	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	<u>170.963,48</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ı		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	XXXXXXXXXX	562.300
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	562.300	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	XXXXXXXXXX	2.300
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501	1	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511	1	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	2.300	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	<u>560.000</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			9	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621	İ	
Autres	(+)/(-)	8631	1	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXXX	121.838,32
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	121.838,32	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXXX	<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	_	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	<u>121.838,32</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES		1	-	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		



		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	8.486,61
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	8.486,61	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	60,5
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523	60,5	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	<u>8.426,11</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	28.688,65
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	1.575	
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613	1	
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	<u>30.263,65</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

Page 21 of 53

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du	Dro	oits sociaux déten	us		Données extraites des derniers comptes annuels disponible			nuels disponibles
SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	Nature	directement par les		par les filiales		Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE		Nombre	%	%	au	devise	(+) ou (-) (en unités)
COPIDEC 0541505963 rue de la Lache 4 5150 Floreffe BELGIQUE	Parts sociales	50	14,28		2021-12-31	EUR	39.351	3.726
LRVS 0500518218 rue du Déversoir 1 6010 Couillet BELGIQUE	Parts nominatives	42	33,33		2021-12-31	EUR	406.016	25.864
RECYMEX 0456821795 PI Badour Sud / Rue des Roseaux 4 7331 Baudour BELGIQUE	actions nominatives	4.310	10,78		2021-12-31	EUR	1.980.222	123.172
VALTRIS 0842689280 rue du Déversoir 1 6010 Couillet BELGIQUE	Parts nominatives	5.560	99,64		2021-12-31	EUR	555.544	65.903

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	8.722.449,94	4.900.206,93
8686		
8687	8.722.449,94	4.900.206,93
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter Produits acquis

253.336,94 270.958,89

Exercice

Pane 23 of 53

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice Disponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	xxxxxxxxxx	
(110) 111P	xxxxxxxxxx	6 522 662 0
		6.532.663,9
(111)	6.532.663,9	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
	A	
8702	XXXXXXXXXX	263.527
8703	xxxxxxxxxx	

Codes	Exercice
8722	
8732	
0.02	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

N°	0201543234	C-app 6.7.

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

 	 _
Exercice	

A R

	Т		-
N°	0201543234	C-app 6.7	.2

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

	Droits sociaux détenus			
DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises		Nombre de droits de vote		
de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTRÉPRISE	Nature	Attachés à des titres	Non liés à des titres	%

Parts sociales de catégorie A

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHÂTELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVÊQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-À-CELLES	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B

IGRETEC	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale
CPAS de Courcelles	1 part sociale
CPAS Farciennes	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	1 part sociale
Zone de Police Brunau	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C

Charleroi "Secteur 2 - Propreté" 1 part sociale

J K

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	8.675.868,04
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	8.675.868,04
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	8.675.868,04
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	31.343.813,14
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	31.343.813,14
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	31.343.813,14
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	45.947.197,58
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	45.947.197,58
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	45.947.197,58

A M

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	85.898.785,56
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	85.898.785,56
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	85.898.785,56
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la		
société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs	9062	!
de la société		

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
1	
1	
9072	
3072	
9073	1.389.705,06
450	13.751,16
9076	
9077	5.854.580,43

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice		
1.300.503,32		
5.390.065,36		

A K

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	5.587.108,2	2.592.630,63
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			14
Nombre total à la date de clôture	9086	706	708
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	714,1	669,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	994.086	956.231
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	30.859.641,1	27.009.864,92
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	9.558.356,94	6.561.550,15
Primes patronales pour assurances extralégales	622	782.555,99	488.685,5
Autres frais de personnel	623	2.024.053,55	2.078.900,47
Pensions de retraite et de survie	624		

	Code	s Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	47.121,34	13.059,25
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	187.915,71	
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	12.324.971,38	11.516.013,27
Utilisations et reprises	9116	11.656.013,27	10.740.897,45
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.742.663,25	1.670.595,21
Autres	641/8	110.991,85	96.075,9
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	51,9	249,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	58.842	72.709
Frais pour la société	617	569.319,84	598.669,87

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.239.135,92	1 200 502 44
9126	1.239.133,92	1.266.563,41
3120		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		



PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	[Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	<u>111.611,87</u>	<u>177.603,04</u>
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	111.611,87	177.603,04
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		500
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	111.611,87	177.103,04
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		}
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	<u>216.900,36</u>	<u>593.833,03</u>
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	216.900,36	593.833,03
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	216.900,36	216.900,36
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620	;	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		376.932,67
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		ļ
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

C-app 6.13

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Exercice
59.809,68
59.809,68
2.339
2.339

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice		
1		

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9142	
9144	
0144	
	Ì

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1	
9145	2.677.658,96	3.163.495,57
9146	5.654.375,52	5.055.918,06

9147	5.599.634,38	4.777.470,63
9148		



DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	21.758.000
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0201543234		
1	020.0.020.		

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs	2.5	
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA
SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	:
9216	

C-app 6.14



N°	0201543234		C-app 6.14
	GAGEMENTS RÉS ESTATIONS DÉJÀ	BULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU LEFFECTUÉES	Exercice
MC	NTANT, NATURE	ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice		

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés) Emprunts	Exercice 91.809.204

0201543234



C-app 6.14

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES	n.		
Immobilisations financières	(280/1)	560.000	560.000
Participations	(280)	560.000	560.000
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	11.009.551,45	8.617.189,33
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	11.009.551,45	8.617.189,33
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles		8	
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	28.800.000	28.800.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	121.838,32	121.838,32
Participations	9262	121.838,32	121.838,32
Créances subordonnées	9272		10
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
İ	
9501	
9502	
ľ	
9503	69.798,56
9504	,

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	27.500
95061 95062	3.290
95063	
95081	4.7
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations



RÈGLES D'ÉVALUATION

X



Règles d'évaluation¹

A. Principes généraux

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément à la législation comptable s'appliquant aux sociétés et déterminées dans une perspective de continuité des activités de l'Intercommunale conformément aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Au cas où leur application conduisait à ce que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société, le Conseil d'administration pourrait y déroger.

Il devra alors faire mention de cette dérogation ainsi que son influence sur les comptes annuels dans les annexes de ceux-ci.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition, à leur prix de revient ou leur valeur d'apport moins les amortissements et, réduction(s) de valeur actée(s) le cas échéant, plus éventuellement la ou les plus-values actée(s).

Le prix d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables, frais de transport, frais d'études...

Une fois l'an, il sera procédé, avec prudence, sincérité et bonne foi aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir à la fin de l'exercice un inventaire complet des avoirs, droits, dettes et engagements de toute nature de la société.

Le prix d'acquisition d'un élément d'actif obtenu par voie d'échange est la valeur de marché du ou des éléments d'actifs cédés en échange, si cette valeur n'est pas aisément déterminable, le prix d'acquisition est la valeur de marché à la date de l'échange de l'élément d'actif obtenu par voie d'échange.

Pour les biens acquis contre paiement d'une rente viagère, la valeur d'acquisition s'entend comme étant le capital nécessaire, au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté le cas échéant, du montant payé au comptant et des frais. Parallèlement à la comptabilisation de l'actif faisant l'objet de cette rente viagère une provision sera constituée à concurrence dudit capital nécessaire. Cette dernière sera ajustée annuellement.

2 26 Julin 2023.

¹ Règles d'évaluation validées en Conseil d'administration, procès-verbal numéro 424. Ces règles d'évaluation seront revues et mises à jour lors du prochain CA planifié le 28 Juin 2023.



B. Les règles particulières

1. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement pourront comprendre les frais de constitution et les frais d'augmentation de capital. Ceux-ci sont évalués à leur valeur réelle.

Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, comptabiliser sous cette rubrique les frais engagés dans le cadre d'une restructuration substantielle de la structure ou de l'organisation de la société, pour autant que cette restructuration ait un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société. Il en mentionnera la justification de manière circonstanciée dans les annexes aux comptes annuels.

Les frais d'établissements sont amortis linéairement sur 5 ans.

2. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport.

Elles se limiteront aux logiciels informatiques et bureautiques, aux marques et brevets.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur 3 ans.

Les marques et brevets sont amortis linéairement et spécifiquement sur base de leur durée d'usage la plus probable.

En cas de dépréciation durable et manifeste constatée à la date de clôture des comptes annuels, le Conseil d'administration pourra comptabiliser des amortissements exceptionnels sur les immobilisations incorporelles concernées.

3. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables, frais de transport, frais d'études ...

Le Conseil d'administration pourra inclure, dans les immobilisations corporelles, les charges d'intérêts afférentes aux capitaux empruntés pour les finances pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en état d'exploitation effective de ces immobilisations.

A M



Les taux d'amortissements sont établis comme suit :

- matériel informatique et bureautique (33,33%), soit une période d'amortissement de 3 ans ;
- petit mobilier de bureau (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- gros mobilier de bureau (10%), soit une période d'amortissement de 10 ans ;
- terrain (0%);
- aménagement des terrains (dallage, clôture, pelouses 5%) soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- bâtiments industriels et administratifs (3,03%), soit une période d'amortissement de 33 ans;
- équipements-lourds (5%), soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- parcs à conteneurs (5%), soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- installations et grosses machines (10%), soit une période d'amortissement de 10 ans ;
- outillages et petites machines (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- matériel roulant collecte et parcs (12,5%), soit une période d'amortissement de 8 ans ;
- autre matériel roulant (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- les éventuelles plus-values sur les biens immeubles et meubles s'amortissent sur la durée de vie résiduelle du bien concerné.

La différence entre petit et gros mobilier de bureau et grosses et petites machines sera effectuée lors de la commande du matériel et sera déterminée en fonction des critères prix et durée de vie.

En cas de dépréciation durable constatée à la date de clôture des comptes annuels, le Conseil d'administration pourra comptabiliser des amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles.

Le Conseil d'administration pourra acter des plus-values de réévaluation sur les immobilisations corporelles.

Elles seront estimées de manière prudente par tout moyen probant.

Les achats d'équipements inférieurs à 1.000 € hors T.V.A. sont portés en frais généraux de l'exercice d'acquisition et non en immobilisés.

Ce montant est porté à 2.000€ hors T.V.A. pour les achats relatifs aux installations, grosses machines et équipements lourds.

4. Les immobilisations financières (entreprises liées et autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation)

Les participations sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

En cas de modification durable à la hausse ou à la baisse de la valeur de ces participations celle-ci devra être adaptée sur base de la valeur économique de l'entreprise liée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont comptabilisés à leur valeur réelle.

Les autres actions et parts éventuellement détenues sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition si la société n'est pas cotée en bourse, à leur valeur de marché à la fin de l'exercice comptable si elle l'est.



5. Créances à plus d'un an

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les éventuels intérêts réclamés doivent être comptabilisés en sus de cette valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées à charge des résultats de l'exercice pour les débiteurs dont la situation fait apparaître des risques de moins-values.

Des reprises de réduction de valeur sont enregistrées lorsqu'il apparaît que les réductions de valeur actées antérieurement excèdent l'appréciation, à la clôture de l'exercice, des risques pour lesquels celles-ci avaient été constituées antérieurement.

6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Les marchandises, matières et produits stockés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport.

Si leur valeur de marché à la date de clôture des comptes annuels était inférieure à leur valeur d'acquisition, prix de revient ou valeur d'apport, c'est cette valeur de marché qui serait retenue pour l'évaluation des stocks.

Les éventuelles commandes en cours de fabrication seront comptabilisées à leur prix de revient complet.

La méthode de calcul des stocks est le prix de revient moyen pondéré.

7. Créances à un an au plus

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées à charge des résultats de l'exercice pour les débiteurs dont la situation fait apparaître des risques de moins-values.

Des reprises de réduction de valeur sont enregistrées lorsqu'il apparaît que les réductions de valeur actées antérieurement excèdent l'appréciation, à la clôture de l'exercice, des risques pour lesquels celles-ci avaient été constituées antérieurement.



8. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie constitués par des créances en compte à terme sont comptabilisés sur base des mêmes règles que celles applicables aux créances à un an ou plus.

Les éventuels autres placements sont évalués à leur valeur à la fin de l'exercice.

Les valeurs en compte courant ou en caisse sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition avec un ajustement correspondant à une diminution de valeur constatée.

Les encaisses constituées de devises étrangères sont converties au cours applicable à ces valeurs monétaires à la fin de la période comptable.

Passif

1. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs pour les pensions et obligations similaires, les charges fiscales et tous les autres risques et charges notamment pour gros entretiens et réparations.

Ces provisions pour grosses réparations et gros entretiens sont constituées de manière régulière pour couvrir les dépenses dont l'objet a une durée de vie de minimum deux ans.

Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont régulièrement revues. Elles sont complétées en cas d'insuffisance. Par contre, elles sont reprises en résultats si elles s'avèrent trop importantes ou si elles sont devenues sans objet.

2. Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées en évaluant la dette la plus probable.

Remarque:

Le présent document comporte 3 annexes à la date du 07/09/2007 ; elles explicitent en détail les règles d'évaluation et de comptabilisation.



ANNEXES





ANNEXE 1 : Les équipements lourds de Tibi

Sans préjudice de décisions ultérieures, les équipements lourds de la société étaient à la date du 31/12/2006 constitués par les 3 lignes de l'incinérateur de Pont-de-Loup et du broyeur des encombrants à Couillet.

A noter que, pour Pont-de-Loup, le traitement sec des fumées est considéré comme « installations et grosses machines » et est donc amortissable en 10 ans.

ANNEXE 2 : La comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles

Immeubles, parcs à conteneurs, installations, grosses machines et équipements lourds.

L'amortissement débute à la mise en service du bien concerné.

En cours de vie du bien, si on y ajoute des actifs qui auront normalement la même durée de vie que le bien principal concerné, le nouvel actif doit être amorti pour la durée de vie restante en termes d'amortissements.

Un actif qui n'a pas la même durée de vie que le bien principal doit être catégorisé et amorti suivant le taux d'amortissement indiqué dans les règles d'évaluation.

Néanmoins, si sa durée de vie est théoriquement plus longue, en termes d'amortissement que celle du bien principal, on l'amortis suivant la période restante d'amortissement de celui-ci.

ANNEXE 3 : Comptabilisation des subsides en capital

• A la notification par la Région wallonne on passe l'écriture :

Subsides à recevoir

À subsides en capital.

- Au paiement effectif, on solde la partie concernée du compte subsides à recevoir par le compte d'actif ayant reçu effectivement le paiement (Banque normalement).
- L'amortissement du subside se pratique au même rythme que celui du bien auquel il se rapporte et lorsque l'on reçoit le subside, si le bien concerné a déjà fait l'objet d'amortissements, on régularise la situation passée pour respecter strictement cette règle de concordance.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice
Nombre moyen de travailleurs
Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées
Temps plein
Temps partiel
Total
Frais de personnel
Temps plein
Temps partiel
Total
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
			3.
1001	697,5	620,1	77,4
1002	20,6	16,3	4,3
1003	714,1	633,3	80,8
1011	977.995	877.711	100.284
1012	16.091	13.707	2.384
1013	994.086	891.418	102.668
1021	42.004.889	37.064.451	4.940,437
1022	1.219.718	945.491	274.228
1023	43.224.607	38.009.942	5.214.665
1033	772.992	691.594	81.398

Au cours de l'exercice précédent Nombre moyen de travailleurs en ETP Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	669,2	603,2	66
1013	956.231	869.899	86.332
1023	36.139.001	32,048.039	4.090.962
1033	805.299	734,270	71.029

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice
Nombre de travailleurs
Par type de contrat de travail
Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement
Par sexe et niveau d'études
Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Par catégorie professionnelle
Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	 Total en équivalents temps plein
105	683	23	701,3
110	592	23	610,3
111	66	0	66
112	0	0	(
113	25	0	25
120	608	18	622,3
1200	156	7	161,:
1201	428	8	434,
1202	14	2	15,0
1203	10	1	10,9
121	75	5	79
1210	5	0	
1211	42	3	44,4
1212	17	2	18,0
1213	11	0	1
130	1	0	
134	92	6	96,9
132	590	17	603,
133	0	0	1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société

Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
150	10,9	41
151	21.610	37.232
152	492.111,65	77.208,19

& M

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
	,		
205	101	2	102,4
210	14	2	15,4
211	73	0	73
212	0	0	0
213	14	0	14

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mitemps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
305	400		
305	103	2	104,6
310	26	2	27,6
311	73	0	73
312	0	0	0
313	4	0	4
340	5	o	5
341	0	0	0
342	12	2	13,6
343	86	0	86
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	133	5811	20
5802	21.999	5812	391
5803	74,554	5813	13.811
58031	74.554	58131	13.811
58032		58132	311
58033		58133	
5821	1	5831	
5822	5	5832	
5823	23	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Philippe TELLER, Directeur général Léon CASAERT,

President du Conseil d'administration



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par Alexis PRUNEAU et Bernard ROUSSEAUX Actionnaires



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels la société coopérative "TIBI" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première fois au cours de cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 143.358.224 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 51.042.138 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.



Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sousjacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

 Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect d'établissement et de publication de comptes consolidés. La Société s'est engagée à les établir et les publier à partir de 2023.

Le 18 mai 2023

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés" Représentée par

Alexis PRUNEAU Réviseur d'entreprises actionnaire Bernard ROUSSEAUX Réviseur d'entreprises actionnaire